

Réunion du CCAS du 03 avril 2025 à 20H00

Membres présents : Magalie POULARD, Viviane VANDROUX, Karine BLANCHARD, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Aurélie PARIS, Evelyne BLANCHARD, Alexandre JOLY, Ludovic HAUTEVELLE, Gilbert BLANC

Représenté : Jean-Jacques LOISY par Ludovic HAUTEVELLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance: Magalie POULARD

Lecture du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2024.

Bilan de la vente de plats à emporter du 16 novembre 2024 :

Monsieur le Maire présente le bilan de la vente de plats à emporter du 16 novembre dernier :

Vente de 95 plats : Cassoulet – Fabrication par la Boucherie de la place à Cuisery.

Prix de la part : 9.50€ - Factures plats : 712.50€ (7.50€ /part)

Bénéfice sur les plats = 214.50 €

Buvette :

Recette boissons = 190.00€

Bénéfice sur la buvette = 190.00€

Bénéfice total = 404.50 €

Bilan des colis et des bons restaurants 2024 :

- 30 bons restaurants de 25 € chacun, soit un total de 750 € (*La Mère Jouvenceau, Louhans*)
- 20 colis alimentaires individuels commandés + 1 colis cadeau pour supprimer les frais de port : 19 distribués aux bénéficiaires + 1 offert à Mme Karine BLANCHARD + 1 colis pour l'APE (loto).
- 4 colis non alimentaires commandés et distribués aux bénéficiaires en EHPAD

Facture des colis (Esprit Gourmet) = 653 €

Compte Financier Unique 2024 :

Le compte financier unique est adopté par la Commission Administrative à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 :

L'exercice 2024 se termine avec un excédent de fonctionnement de 4 817.02 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement reporté : 4 817.02 € (inscription en recette de fonctionnement BP 2025)

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2025 :

Le Maire présente à la Commission Administrative le budget primitif 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) avec un montant total de 7 417 €.

Adopté à l'unanimité.

Organisation de la randonnée du 7 juin 2025 :

Le CCAS organise une randonnée le 7 juin prochain, par conséquent Monsieur le Maire, Président du CCAS, propose le vote des tarifs qui seront appliqués lors de celle-ci.

Après en avoir délibéré, dans le cadre des compétences dévolues au CCAS, la Commission Administrative adopte les tarifs ci-après pour la participation à la randonnée nocturne programmée le samedi 7 juin 2025.

Organisée au bénéfice des actions sociales à venir, la randonnée nocturne est ouverte aux familles en ayant pour but de partager un moment convivial et de découvrir la diversité paysagère de la commune d'Huilly-sur-Seille le long d'un parcours de 8 km environ.

La participation à la randonnée incluant le partage d'un repas est fixée à 12 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. La prestation alimentaire qui sera proposée inclut : apéritif, plat chaud, fromage, dessert et café accompagné d'un verre de vin ou de soda. Tout extra supplémentaire sera facturé au tarif de 1 €.

Aide au permis de conduire :

Demande d'aide au permis de conduire déposée par Ortense THOMASSIN validée par l'assemblée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

